Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_03B-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-01-03

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Eric Ferrières

Date de convocation du Conseil municipal : le 22 janvier 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 15	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

VOIRIES RESEAUX – MISE A DISPOSITION DE VOIES COMMUNALES A BROCELIANDE COMMUNAUTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LIAISONS CYCLABLES INTER-BOURGS TRANCHE 2

Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint

Le projet d'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs engagé en 2018 par Brocéliande communauté a pour objectif de relier les centres-bourgs du territoire entre eux, par des liaisons favorisant la pratique du vélo et des modes de déplacements actifs.

Ce projet simple et concret est conduit dans un objectif d'efficacité et de sobriété foncière. Il s'appuie donc sur les voiries existantes, qu'il convient de réaménager lorsque cela est nécessaire pour rendre les itinéraires cyclables visibles et sécurisés.

En 2026, Brocéliande Communauté va engager les travaux de la 2ème tranche du projet de liaisons cyclables inter-bourgs. La commune est concernée par le projet de liaison entre Plélan-le-Grand et Maxent.

Le Conseil communautaire a validé le programme de travaux, ceux-ci doivent démarrer au printemps 2026.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_03B-DE

La majeure partie des circuits s'appuie sur des voiries communales. Certains revêtements seront réaménagés quand cela est nécessaire et de la signalétique directionnelle sera installée. En tant que maitre d'ouvrage, Brocéliande Communauté va donc conduire tous ces travaux, en grande partie sur des emprises communales, avec leur autorisation.

L'ensemble des voiries utilisées par Brocéliande Communauté pour la réalisation des travaux est listé dans un procès-verbal de mise à disposition. Il fixe le cadre légal, la nature de la mise à disposition, sa durée et liste l'ensemble des voiries concernées.

Il ne précise pas les modalités de gestion et d'exploitation des aménagements cyclables, ni la répartition de l'entretien entre la commune et Brocéliande Communauté. Cela sera détaillé dans une convention de gestion qui donnera lieu à une nouvelle délibération une fois les aménagements terminés.

Le comité consultatif Infrastructures, urbanismes et espaces verts a donné un avis favorable au projet le 13 janvier dernier.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu les articles L. 5211-5, L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-088 relative à l'adoption du plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté ; n°2025-074 du 07 juillet 2025 relative à la validation de la phase AVP du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables inter-bourgs ; n°2025-133 relative à la validation de la phase PRO du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables inter-bourgs,

Considérant l'intérêt pour la commune de cette liaison cyclable,

Considérant l'avis favorable du comité consultatif Infrastructures, urbanismes et espaces verts du 13 janvier 2026,

Après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le projet de liaison cyclable entre Plélan-le-Grand et Maxent et le tracé proposé sur les voies communales,**
- **De valider le contenu du procès-verbal de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ce procès-verbal de mise à disposition et la future convention de gestion pour l'entretien de la liaison cyclable, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire de séance,
Eric Ferrières